



Commune de Belmont-Broye ///

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du lundi 21 février 2022 à 19h30 à la buvette de la halle des sports à Domdidier

Personnes présentes : **8 conseillers communaux**
 45 conseillers généraux
 (selon liste des présences ci-jointe)

Personnes excusées : **Barbey Pierre-Yves**
 Clerc Thomas
 Longchamp Blaise
 Meyer Emilie
 Thalmann-Kohli Désirée

M. Eric Pauchard, Président remercie les conseillères et conseillers généraux présents ainsi que le Conseil communal et les représentants de la presse.

Il salue tout particulièrement les députés, Mesdames Carole Raetzo, Rose-Marie Rodriguez et Nadia Savary-Moser, Messieurs Christophe Chardonnens, Jean-Daniel Chardonnens, Pierre-André Grandgirard, Yvan Thévoz et Peter Wüthrich, le préfet de la Broye, Monsieur Nicolas Kilchoer, les représentants de la Commune de Saint-Aubin, Mesdames Anne-Pascale Collaud, Corinne Genoud, Messieurs Michael Willimann, Didier Schouwey, Jonathan Monney et Philippe Chanex ainsi que Monsieur Pierre-André Arm de la COREB et leur adressent nos remerciements au nom du Conseil général pour la participation à cette séance importante pour notre Commune. Il salue également, Monsieur Heinz Müller du bureau Archam et Partenaires SA et Monsieur Christophe Chardonnens avocat de la Commune dans ce dossier et les remercie pour la participation à cette séance.

M. le Président informe que cette séance extraordinaire du Conseil général a été convoquée selon l'avis paru dans la Feuille officielle n° 4 du 28 janvier 2022, par courriel et courrier adressés aux conseillers généraux.

Les débats de ce soir sont enregistrés afin de faciliter la tenue du procès-verbal. L'enregistrement sera conservé jusqu'à la prochaine séance et effacé dès l'approbation de ce procès-verbal. Pour toutes les interventions de ce soir, il faudra parler au micro. Merci d'annoncer votre nom et le nom de votre groupe à chaque intervention. Pour rappel, seul les membres du Conseil général, du Conseil communal ainsi que les invités du Conseil communal pour des interventions spécifiques sont autorisés à prendre la parole.

En ce qui concerne les votes, il rappelle qu'il est important que chaque personne manifeste son vote par un oui, un non ou une abstention afin d'obtenir un décompte correct. En effet, il est également obligatoire de voter une abstention.

Afin de confirmer que tout le monde est présent et a reçu son matériel de vote, il demande de bien vouloir lever son carton vert.

Par suite du contrôle des présences, 45 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 23 voix. Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

M. Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance N° 24 du 13 décembre 2021**
2. **Informations relatives aux applications du plan d'affectation cantonal (PAC) AgriCo à Saint-Aubin.**
3. **Divers**

Aucune remarque n'étant émise, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance n° 24 du 13 décembre 2021**

M. le président demande à l'assistance s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal de la séance n° 24 du 13 décembre 2021.

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est accepté à la majorité évidente.

2. **Informations relatives aux applications du plan d'affectation cantonal (PAC) AgriCo à Saint-Aubin**

Mot du Président

Le projet AgriCo à St-Aubin est important pour la Broye et pour le développement de notre région et de notre Commune de Belmont-Broye. Le plan d'affectation cantonal (PAC) AgriCo à St-Aubin est donc stratégique pour notre Commune et plus spécialement pour le village de Domdidier. En effet, la Commune ne doit pas uniquement subir, notamment les parties financière et liée au trafic, mais doit également profiter du développement du site AgriCo.

L'idée n'est pas de faire opposition sur le projet et mettre en péril la création importante d'emplois dans notre région mais bien d'avoir le temps de défendre les intérêts de notre Commune, notamment en ce qui concerne la route d'accès, les aspects liés à la mobilité et le financement des infrastructures.

Fort de ce constat, le Bureau du Conseil général et le Conseil communal ont décidé de convoquer une séance extraordinaire du Conseil général afin d'informer les membres du Conseil général et la population sur ce thème et sur les démarches entreprises jusqu'à ce jour. Pour rappel, la partie opérationnelle est à charge du Conseil communal mais une information et une implication du Conseil général est importante pour ce projet d'envergure. En effet, un travail commun et une implication conjointe des autorités communales aura plus de poids pour que Belmont-Broye ne devienne pas une zone de transit de véhicules.

Pour ce point, nous avons invités l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) qui nous a annoncé ce matin qu'ils ne pourront pas participer pour des raisons de procédure.

Pour la suite des débats, nous commencerons par le message de Monsieur Albert Pauchard, Syndic. Puis, le dossier sera ensuite présenté au niveau communal par Monsieur le Conseiller communal Pascal Joye. Enfin, nous passerons aux questions du Conseil général et à l'intervention commune des différents groupes du Conseil général.

M. Albert Pauchard, Syndic

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

En préambule à mon propos et pour le dire une fois pour toute car il semble que la démarche du Conseil communal de Belmont-Broye porte encore à interprétation, notre Commune ne s'oppose pas au développement d'AgriCo, pas plus qu'à l'installation d'entreprises sur ce site.

Au contraire, il appelle de ses vœux que le district de la Broye, et plus particulièrement la Basse-Broye et sa Commune voisine de Saint-Aubin, puisse bénéficier dans les années à venir de retombées positives générées par la venue d'entreprises, condition sine qua non au rayonnement de notre région.

Si aujourd'hui le Conseil communal de Belmont-Broye a souhaité la tenue d'une séance extraordinaire du Conseil général, c'est que ce dossier est pour notre Commune d'une importance capitale et stratégique qui ne peut se dispenser d'écouter l'analyse, que vous en ferez, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux. A ce titre, cette séance participe ainsi à la politique mise en place par Conseil communal en début de législature d'une collaboration étroite entre le Conseil général et le Conseil communal sur les dossiers qui revêtent une importance capitale pour notre Commune.

Et le dossier AgriCo en est actuellement un. MM. les Conseillers communaux Pascal Joye et Sébastien Formica vous présenteront plus en détail l'action du Conseil communal.

Certes un pas positif a été fait avec l'élaboration d'une feuille de route liée à l'approbation du PAC AgriCo à la suite de la première opposition interjetée par le Conseil communal auprès de la DAEC, aujourd'hui prénommée la DIME. Pour le Conseil communal, cette feuille de route a certes le mérite de proposer plusieurs études à réaliser, mais comme nous l'avons répété à maintes reprises, elle ne lève pas de nombreuses incertitudes et interrogations. C'est pourquoi, le Conseil communal a décidé de déposer un recours auprès du Tribunal cantonal, qu'elle espère lever le plus rapidement possible si toutes les parties y mettent de la bonne volonté.

Pour le Conseil communal, la population de Domdidier, mais aussi celle de Dompierre par effet papillon, n'a pas à supporter à elle seule la dîme d'un trafic de transit qui sera forcément en augmentation ces prochaines années.

Pour le Conseil communal, notre Commune n'a pas non plus à payer à elle seule la dîme financière imposée par des aménagements routiers qui devront être nécessairement réalisés pour contenir ce trafic à distance du centre de Domdidier.

Enfin pour en revenir au début de notre propos, nous sommes convaincus que si les porteurs du PAC AgriCo avaient daigné en leur temps entamer le dialogue pour trouver des solutions en concertation avec le Conseil communal de Belmont-Broye, nous nous serions économisés toutes ces procédures.

Aujourd'hui, nous n'en sommes pas à une nouvelle Guerre du gravier, si chère aux Diderains, mais force est de constater qu'il nous faut batailler ferme pour faire entendre notre voix.

Le Conseil communal se veut néanmoins optimiste : des solutions et des réponses à nos demandes se concrétisent au vu des derniers échanges que nous avons eu la semaine dernière.

Comme je l'ai dit en introduction, le Conseil communal de Belmont-Broye reste volontaire pour trouver le meilleur chemin qui ménage les intérêts de tous les acteurs de ce dossier sans en léser un seul. Car, à ses yeux, il ne saurait y avoir de développement économique harmonieux qui ne se fasse finalement au détriment d'une partie de cette belle région et de sa population.

M. Pascal Joye, Conseiller communal

Présentation du groupe de travail :

M. Albert Pauchard / Syndic, M. Sébastien Formica / Vice-Syndic, M. Oliver Pochon / Conseiller communal responsable du dicastère des eaux et moi-même responsable du groupe de travail et du dicastère de l'aménagement du territoire.

Il mentionne quelques dates très importantes à savoir :

- Dès 2018 et jusqu'à fin 2020 le canton travaille sur le dossier avec la Commune de Saint-Aubin et la Coreb. Le Canton est représenté par M. Georges Godel, M. Olivier Curty et M. Jean-François Steiert. La Commune de Saint-Aubin par son Syndic, M. Daniel Collaud et la Coreb par M. Pierre-André Arm. A préciser que MM Daniel Collaud et Pierre-André Arm ont toujours indiqués vouloir collaborer avec les Communes environnantes, ce qui n'a malheureusement pas été fait.
- Début 2021, l'ECPF (Etablissement cantonal de promotion foncière) reprend en partie la main.
- 23.04.2021, mise à l'enquête du PAC AgriCo. Durant la mise à l'enquête du PAC AgriCo, diverses séances ont eu lieu avec la Commune Saint-Aubin, l'ECPF et la Commune de Belmont-Broye. Surtout des séances d'informations durant lesquelles, la Commune de Belmont-Broye représentée par les 4 personnes membres du groupe de travail ont eu la chance de pouvoir visiter le site et la présentation de la maquette.
- 21.05.2021, opposition de la Commune à la mise à l'enquête de PAC AgriCo.
- 21.06.2021, première séance avec l'ECPF et les Communes environnantes, la Préfecture, une délégation de la députation et la Coreb sur le site AgriCo.
- 05.07.2021, organisation par la Commune de Saint-Aubin d'une séance d'informations entre les députations fribourgeoises et vaudoises, les Préfectures, la Coreb et les Communes environnantes.
- 07.07.2021, séance de conciliation au canton avec la DAEC (actuellement la DIME).
- 13.07.2021, séance d'information approfondie et visite de Micarna pour toutes les Communes et députations ainsi que toutes les personnes intéressées par le PAC AgriCo organisée par Micarna.
- Depuis ce jour, plusieurs séances, toujours constructives, ont eu lieu avec l'ECPF, la Coreb, la Préfecture et les Communes environnantes au cours desquelles la feuille de route a pu être régulièrement travaillée et évoluée et cela grâce à l'ECPF.
- 16.12.2021, approbation du PAC.
- 20.12.2021, séance avec l'ECPF sur demande de la Commune pour obtenir des explications sur le PAC de Saint-Aubin et les points adoptés par la DAEC.
- 21.01.2022, recours de la Commune auprès du Tribunal cantonal contre la décision de l'approbation du PAC ainsi que du rejet de l'opposition de la Commune et demande de suspension de la procédure.

Durant cette période, la Commune a toujours eu la volonté de continuer à travailler avec le Canton. La Commune et l'ECPF ont toujours travaillé ensemble. Aujourd'hui malheureusement, l'ECPF n'est pas présente avec nous et nous le regrettons vivement parce qu'ils auraient pu vous apprendre beaucoup de choses sur le PAC AgriCo. Malgré cela, la Commune de Belmont-Broye soutient toujours, pour l'instant, notre recours et elle va continuer à travailler avec l'ECPF. M. Pascal Joye confirme également que la Commune est pour le PAC AgriCo. Ce qui sera un excellent développement pour notre région malgré certaines nuisances pour Domdidier. Le but est de trouver des synergies et des solutions pour tout ce qui concerne la mobilité.

Par rapport à cela, il y a des enjeux pour la Commune de Belmont-Broye, il s'agit de la route de l'Industrie et de la route de Saint-Aubin. La route de l'Industrie qui sera certainement cantonalisée et la route de Saint-Aubin qui sera certainement communalisée. Cela concerne le trafic, les transports publics qui nous inquiètent. Il y a également la mobilité douce et aussi la tour.

M. Pascal Joye présente les slides des routes de l'Industrie et de Saint-Aubin. Pour l'instant des études ont été faites mais uniquement pour la route de l'Industrie. Pour ces deux routes, M. Pascal Joye donne la parole à M. Sébastien Formica pour présenter les différents chiffres par rapport à ces deux routes.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic

La route de l'industrie (1,4 km) actuellement propriété de Belmont-Broye, réaménagement en 2008 pour plus de 2 millions de francs. Actuellement toutes les données concernant cette route sont en train d'être collectées. Une route en bon état avec un trottoir qui relie deux axes importants. La Commune de Belmont-Broye a accepté que le trafic passe par cette route. Maintenant, c'est au groupe de travail, à l'ECPF et au Canton de faire tous les efforts pour que le trafic passant par cette route se passe le mieux possible.

La route de St-Aubin (950 m.) et son éventuelle future communalisation. La date des derniers aménagements ne sont malheureusement pas connus à ce jour mais, des recherches d'informations sont en cours. Des travaux au niveau communal doivent être faits à savoir les collecteurs communaux qui doivent être refaits et on nous promet depuis longtemps la pose d'un tapis phono absorbant.

Si on part dans un échange de routes, des choses doivent être mis en place et aller plus loin que ce qui est actuellement mentionné dans la feuille de route.

M. Sébastien Formica présente le slide « le Trafic » avec les différents comptages effectués par la Commune, par le canton et la prévision 2032 sans l'influence du PAC. On peut constater que les valeurs en 2032 sont aujourd'hui déjà largement dépassées et cela sans l'influence du PAC. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

M. Pascal Joye, Conseiller communal

Pour les transports publics, il rappelle que pour construire des entreprises ou des bâtiments d'une certaine hauteur, il faut avoir une desserte C. Une desserte C, c'est arrêt public régulier (env. toute les heures) de train ou de bus. Le Canton prévoit un arrêt de bus régulier sur le site du PAC AgriCo pour pouvoir construire des bâtiments à 20, 30, 40 mètres de haut voir la tour à 60 mètres. A Belmont-Broye, cela fait des années que l'on se bat pour un arrêt de bus dans la zone industrielle qui compte aujourd'hui déjà 1'350 employés. Il est déjà connu qu'avec le départ du site AgriCo, environ 600 emplois pour Micarna et 100-150 emplois pour les start-ups seront créés. Ceci sans compter le développement prévu à Domdidier.

Par rapport à la mobilité douce, une étude par le canton est en cours par rapport à des trottoirs et une piste cyclable depuis le centre village de Domdidier jusqu'au centre de village de Saint-Aubin. La Commune est plutôt favorable à cette mobilité mais se pose la question à qui cela va servir et pas d'accord au niveau communal de devoir dépenser les deniers communaux pour le PAC AgriCo uniquement. Il faudra trouver une solution avec le Canton.

Il présente le slide de « La Tour » qui permet de visualiser concrètement la hauteur de 60 mètres par rapport au bâtiment existant de 32 mètres de l'entreprise Nespresso.

La Commune désire trouver une solution pour les citoyens de Belmont-Broye et éviter un trafic d'importance par le centre village de Dompierre ou Domdidier.

M. le Président remercie le Conseil communal pour ces informations et passe aux questions des Conseillers généraux.

M. Nicolas Jemmely, Groupe MBB. Cela fait 15 ans maintenant que je suis l'évolution des plans d'aménagements locaux (PAL) de notre commune, d'abord de Léchelles et maintenant de Belmont-Broye. Maintenant que je peux m'exprimer devant les hautes sphères politiques, je saisis l'occasion.

En effet, on nous rabâche sans cesse l'autonomie et le pouvoir décisionnel des communes pour le développement de son territoire. Mais à chaque fois que l'on envisage certains développements, ce n'est pas possible car il faut réfléchir à l'échelle régionale, voir cantonale. Une hypocrisie qui use et qui décourage les autorités et membres des commissions. On propose une petite mise en zone d'une centaine de m² pour débloquer un quartier de 5 hectares déjà en zone, et on ne peut pas, car on va prêter la région... alors qu'on nous dit qu'on pourrait faire une route de 2 km en surface d'assolément le long de la Broye pour le site AgriCo... enfin il semblerait que l'Etat ait abandonné l'idée !!! encore heureux.

On ne peut pas développer notre zone industrielle, car augmenter la hauteur à 20m pour les bâtiments industriels est refusé à Belmont-Broye alors que le PAC AgriCo est à 40m et peut même faire une tour à 63m ? C'est pour faire entrer l'égo politique qu'il faut aller si haut ? ou pour voir le bas peuple subir les conséquences de vos décisions ? Donc, depuis 15 ans on me parle de régionalisation... et maintenant je découvre que le PAC AgriCo est validé en catimini, sans consultation des communes avoisinantes et qui ont maintenant, pour seul objectif de réduire les incidences négatives de votre PAC.

Que ce serait-il passé si notre commune avait été autour de la table des discussions dès le départ ? peut-être que vous auriez trouvé un allié pour demander à Berne une nouvelle sortie d'autoroute ente Saint-Aubin et Domdidier, réduisant ainsi les nuisances, les km inutiles et donc la pollution (ah non..., c'est compensé par des trottinettes électriques dans le site AgriCo).

Bref, personnellement, je n'ai rien contre le PAC AgriCo, bien au contraire. Faire développer notre région est bénéfique pour tous et également pour Belmont-Broye... mais dans ces conditions, seul l'Etat et la commune de Saint-Aubin se frottent les mains aux détriments des autres...

Alors, Mesdames et Messieurs des hautes sphères politiques, je vous en prie, travaillez main dans la main pour trouver des solutions acceptables pour notre région et faites pour une fois ce que vous nous demandez de faire depuis 15 ans ! Merci.

M. Médard Borgognon, groupe UDC, habite depuis 74 ans à Vy d'Avenches et personne jusqu'à présent ne s'est inquiété de la circulation de notre village et du bruit. Il est étonné que l'on s'inquiète des nuisances sonores sur la route de Saint-Aubin.

M. Jean-Luc Rimaz, groupe UDC, est étonné d'apprendre que l'ECPF s'est excusé aujourd'hui pour la séance de ce soir. Il regrette le manque de dialogue avec la DIME et trouve étonnant qu'une Commune de la grandeur de Belmont-Broye ne soit pas entendu au Canton. Il demande aux élus présents à la séance de faire le nécessaire auprès des autorités cantonales pour que les Communes puissent se faire entendre à Fribourg. Il espère qu'une telle situation ne se reproduise plus. Il est important que le dialogue reprenne avec les autorités cantonales.

M. IvanThévoz, groupe UDC, tient à remercier le Conseil communal et le bureau du Conseil général. Il relève qu'il était très important d'être mis au courant sur le projet AgriCo car beaucoup de choses sont dites dans les médias. Il remercie le Conseil communal pour son soutien au projet car il est clair qu'elle ne fait pas blocage mais qu'elle essaie de trouver des solutions.

Il trouve extrêmement regrettable que l'ECPF ne soit pas présente ce soir pour présenter le projet mais il suppose que le Conseil d'Etat a certainement mis des bâtons dans les roues.

Les Présidents des différents groupes prennent la parole pour une intervention commune des cinq groupes :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A la suite des informations et des diverses présentations qui ont été faites, nous 5 représentants des différents groupes du Conseil général de Belmont-Broye nous parlons à l'unissons pour soutenir les démarches de recours entreprises par le Conseil communal. Nous espérons que le dialogue entre la Commune et l'Etat porte ses fruits pour le bien de la Commune.

M. Pascal Joye, Conseiller communal

Pour conclure cette présentation malgré l'absence de l'ECPF qui est regrettable et indépendante de notre volonté, nous tenons à vous informer que nous continuons notre travail avec l'ECPF. Une séance aura prochainement lieu avec la Commune de Saint-Aubin pour décider ce que nos deux Communes peuvent faire ensemble vis-à-vis du Canton et travailler main dans la main pour que le PAC AgriCo puisse avancer. Le Conseil communal reste à disposition pour toutes informations complémentaires.

3. Divers

M. Albert Pauchard, Syndic remercie le Président et les Conseillers généraux pour leur participation à cette séance extraordinaire certes courte mais, il espère, instructive, le Conseil communal a pris note de la résolution qui nous a été donné ce soir. Il lui reste deux communications à faire, à savoir :

1. M. Eric Ballaman, Secrétaire et Administrateur a demandé à être libéré de ses fonctions au 1^{er} août 2022. Le Conseil communal a accepté sa requête et une offre d'emploi sera publiée ces prochains jours. Nous aurons l'occasion de remercier comme il se doit M. Eric Ballaman pour ces nombreuses années au service de la Commune de Domdidier dans un premier temps puis de Belmont-Broye.
2. Les groupes politiques du Conseil général vont recevoir une demande de la part du Conseil communal pour la création d'une commission qui sera chargée d'étudier l'avenir du Home au niveau communal. Il a été décidé au Conseil communal que ce dossier était stratégique pour notre Commune, raison pour laquelle, il propose d'associer dans le cadre d'une commission consultative le conseil général. Une demande à chaque groupe pour déléguer un membre à cette commission sera envoyée prochainement.

M. le Président, Eric Pauchard notant que la parole n'est plus demandée, demande de prendre note des dates pour les séances du Conseil général durant l'année 2022, soit les lundis 11 avril 2022 (comptes) – 13 juin 2022 (provisoire) – 26 septembre 2022 (provisoire) et 12 décembre 2022 (budget).

Il termine cette séance en remerciant chacun pour son engagement. Afin de pouvoir échanger, un apéro vous est à présent offert.

Fin de la séance à 20h20.

Au nom du Conseil général

Laurence Esseiva



Secrétaire

Eric Pauchard



Président